



SOCIÉTÉ DES AMIS
DE VERSAILLES

DEVENEZ MECENE EN APPORTANT VOTRE SOUTIEN AU CHATEAU DE VERSAILLES AVEC LA SOCIÉTÉ DES AMIS DE VERSAILLES

Fondée en 1907 à l'initiative de personnalités regroupées autour du Président de la République, Raymond Poincaré, pour remédier à l'état de délabrement des châteaux de Versailles et de Trianon, la *Société des Amis de Versailles* est **reconnue d'utilité publique** depuis 1913. Forte de plus de 5 000 membres et du soutien de nombreux mécènes (particuliers et entreprises), elle œuvre depuis plus de cent ans avec passion et enthousiasme à la **restauration**, à l'**embellissement** et au **rayonnement** du Château et du domaine de Versailles.

Vous bénéficiez d'une adhésion offerte, pour vous ou la personne de votre choix pour tout don à partir de 500 €.

Tout don fait par un particulier donne droit à une réduction d'impôt sur le revenu de 66% du montant du don effectué, dans la limite de 20% du revenu imposable. A titre d'exemple, pour un particulier :

Montant du don	Coût après déduction fiscale
50 €	17 €
100 €	34 €
150 €	51 €
200 €	68 €
500 €	170 €
1 000 €	340 €
5 000 €	1 700 €
15 000 €	5 100 €

Il est aussi possible de faire un don avec réduction d'IFI

en utilisant le bulletin de don « Fondation du patrimoine » ou en nous contactant au 01.30.83.75.63.

Tout don d'entreprise permet de bénéficier d'une réduction d'impôt sur les sociétés de 60% (dans la limite de 0.5% du chiffre d'affaires hors taxes, avec possibilité de reporter l'excédent sur les 5 exercices suivants).

Vous pouvez effectuer un don selon les modalités suivantes :

- ❖ par chèque à l'ordre de « **Société des Amis de Versailles – Mécénat** »
- ❖ par virement bancaire en France au nom de « **Société des Amis de Versailles – Mécénat** » auprès de BNP Paribas :
IBAN : FR76 3000 4008 4900 0100 7888 614 - BIC : BNPAFRPPVRS
- ❖ par carte bancaire par téléphone : 01 30 83 75 63

Quel que soit le mode de versement retenu, il est impératif de nous retourner le bulletin de don complété et signé.

Vous pouvez aussi faire votre don et choisir son affectation sur notre site internet :

www.amisdeversailles.com

Pour tout renseignement, merci de nous contacter : +33 (0) 1 30 83 75 63 - mecenat@amisdeversailles.com
Société des Amis de Versailles - Château de Versailles - RP 834 - 78008 Versailles cedex – France
Vous pouvez faire profiter la Société des Amis de Versailles d'une assurance-vie, d'une donation ou d'un legs en exonération complète de droits.

BULLETIN DE DON



SOCIÉTÉ DES AMIS
DE VERSAILLES

Montant du don : €

Modalité choisie (entourer) :

X chèque X virement X CB (par téléphone)

Je souhaite que mon don soit affecté à :

- la restauration d'un buste de la Cour de Marbre l'acquisition d'œuvres pour l'enrichissement des collections
- la restauration de la Salle des Gardes de la Reine la restauration de la Méridienne, le Boudoir de Marie-Antoinette, pour la restitution de ses tissus
- la restauration d'une statue de la Chapelle Royale
- autre projet, soutien aux Jeunes Amis ou don libre.....

Retrouvez nos projets en cours et les dernières acquisitions dans nos « Actualités Mécénat », dans le Programme d'Activités, sur internet ou sur demande.

Prénom : Nom :

Entreprise (le cas échéant) :

Vous pouvez faire votre don au nom d'une autre personne, qui sera citée dans le Grand Livre du Mécénat des Amis du château, et sera informée de l'avancement du projet. Vous pouvez la nommer et donner ses coordonnées ici :

Votre Adresse :

Code postal : Ville : Pays :

Téléphone :

Email :

Attention : vous certifiez que l'adresse indiquée est celle du payeur. Elle figurera sur le reçu fiscal. Votre nom ou celui de votre entreprise (s'il est renseigné) figurera dans le Grand Livre du Mécénat. Si vous ne le souhaitez pas, veuillez cocher cette case:

Date

et Signature :

Par courrier : Société des Amis de Versailles - Château de Versailles RP 834 - 78008 VERSAILLES-CEDEX
Tél. : 01 30 83 75 63 – mecenat@amisdeversailles.com
Association loi 1901, créée en 1907, reconnue d'utilité publique en 1913